

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION

POINT A L'ORDRE DU JOUR : Statistiques : Problèmes liés aux zones qui ne rentrent pas leurs données

AUTEUR :

Personne de contact : nom : ICKX Jacques
tél : 02 500 25 85
e-mail : jacques.ickx@ibz.fgov.be

DEMANDE A LA COMMISSION O POUR INFORMATION
D'ACCOMPAGNEMENT X POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16) O 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;
O 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;
x 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme.

1. Problématique :

L'arrêté royal du 28/03/2007 relatif à un centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile stipule qu'une des missions du KCCE est « la collecte et l'analyse de données statistiques des zones de secours ». Ces statistiques sont basées sur les rapports d'intervention des services d'incendie. Depuis 2014, les données de l'Aide Médicale Urgente (AMU) sont également reprises. Le rapport 2015 sera le premier rapport réalisé sur la base des données fournies par les zones de secours.

Il a été décidé pour les rapports 2012 à 2014 de présenter les chiffres de manière globale mais également de présenter les chiffres par province. Si nous publions des rapports statistiques depuis 2012, nous devons constater que ces statistiques ne sont pas complètes. La raison en est que tous les services d'incendie/zones de secours ne nous remettent pas leurs données. Ce phénomène n'est pas neuf. Depuis que nous publions ces statistiques, et même si la situation a tendance à s'améliorer, il ne nous est pas possible de donner des statistiques complètes :

Rapport 2012	Réalisé sur base des données fournies par 73 % des services d'incendie
Rapport 2013	Réalisé sur base des données fournies par 78 % des services d'incendie
Rapport 2014	Réalisé sur base des données fournies par 78 % des services d'incendie

Cet état de fait n'est évidemment pas sans conséquences. En effet, outre le fait qu'il nous est impossible de fournir des statistiques complètes, nous avons pris la décision (méthodologique) de ne publier les données statistiques des provinces que si plus de 50 % des services d'incendie nous avaient fourni leurs données. A titre d'exemple, le KCCE a décidé de ne pas faire figurer dans le rapport 2014 les données des provinces du Hainaut et de Namur. En effet, pour la province du Hainaut, seuls les rapports de 8 des 25 services d'incendie ont été transmis et validés. Pour ce qui concerne la province de Namur, seuls 6 services incendies sur 16 ont transmis leurs rapports qui ont été validés. Ces données ont donc été considérées comme trop peu représentatives pour pouvoir être intégrées dans le rapport.

Pour les statistiques 2015, voici un état des lieux des données fournies par les zones de secours :

PROVINCES	
Antwerpen	97,77%
Brussel	OK;100%
Vlaams Brabant	OK;100%
Brabant wallon	OK;100%
West Vlaanderen	OK;100%
Oost Vlaanderen	88,76% actuellement
Hainaut	moins de 50% pour la province
Liège	68,75%
Limburg	OK; 100%
Luxembourg	OK; 100%
Namur	moins de 50% pour la province

2. Solution(s) + motivation :

La difficulté vient du fait qu'il ne nous est pas possible de contraindre un service d'incendie/ une zone de secours à nous fournir ses données. Si des mails/courriers de rappel ont été envoyés vers les zones de secours et que nous avons proposé notre soutien aux services d'incendie/zones de secours qui pourraient rencontrer des problèmes pour nous transmettre ces données, les retours ont été peu nombreux.

Pourquoi ?

Comment le taux de réponse des zones de secours pourrait-il être amélioré ?

3. Conclusion :

4. Proposition concrète d'avis :

ANNEXES :